

SEANCE N° 3/2020 DU 26 MAI 2020

Début de la séance: 08.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller
BRUCH Jean-Marie, conseiller
(excusé à partir du point 12)
HAMES Joseph, conseiller
SCHMIT Danielle, conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller
RUCKERT Arsène, conseiller
THILL Jos, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine
KIHN Anne, conseillère

D P

FUNCK Nico, conseiller

ORDRE DU JOUR:

1. Communications du collège échevinal.
2. Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Fingig, 8 rue Nicolas Margue (section CC de Fingig – numéro cadastral 159/0) – Approbation.
3. Enseignement fondamental - Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2020/2021 de la commune de Käerjeng
4. Etat des restants – Compte de gestion 2019.
5. Impôt foncier – Fixation des taux pour 2021.
6. Impôt commercial – Fixation du taux pour 2021.

7. Budget ordinaire 2020 – Crédits spéciaux de 25 000€ sous 3/211/603200/99001 - Distribution de produits sanitaires aux services communaux et 50 000€ sous 3/211/606351/99001 - Distribution de produits sanitaires aux habitants.
8. Autorisation d'ester en justice en matière de redressement d'un crédit au budget 2020.
9. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal.
10. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.
11. Questions et réponses.

Séance à huis clos :

12. Personnel communal - Nomination provisoire d'un fonctionnaire au poste à tâche complète dans le groupe de traitement B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service voirie.
13. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un premier poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2020/2021.
14. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un deuxième poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2020/2021.
15. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un premier poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2020/2021.
16. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un deuxième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2020/2021.
17. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un poste de surnuméraire à tâche partielle (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2020/2021.
18. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un poste « surnuméraire/projet » à tâche partielle (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2020/2021.
19. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un poste « surnuméraire/projet » à tâche partielle (75%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2020/2021.

Séance publique :

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Les conseillers du LSAP ont déposé une motion. Je suggère d'aborder cette question à la fin de la séance publique.

1. Communications du collège échevinal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je voudrais informer le conseil communal des effets de la pandémie COVID-19 sur le budget de la commune de Käerjeng. La ministre de l'Intérieur Taina Bofferding a informé les communes dans une circulaire qu'il pourrait y avoir des pertes considérables au niveau des recettes des budgets communaux. Cette réduction des subventions gouvernementales pour notre commune s'élève à environ 6,5 millions d'euros, ce qui correspond à peu près à l'excédent ordinaire du budget 2017, ou environ 80% de notre budget d'investissement actuel. Il ne faut pas s'attendre à un impact exceptionnel sur le budget communal, car tout dépend de l'évolution de la situation générale au cours des prochains mois. Je ne partage pas l'avis que les communes sauront surmonter cette perte. Et cet avis est également partagé par le SYVICOL, qui parle d'une situation dramatique.

Le projet de la brasserie nationale pour la construction d'un musée de la bière a également été victime de la pandémie. Ce projet devait être l'un des deux grands projets qui devaient servir de contribution de la commune de Käerjeng à «Esch 2022». D'une part, à cause de la pandémie, la construction a eu du retard, d'autre part, la crise a conduit à de nouvelles réflexions de la part de la brasserie, et le projet est désormais complètement abandonné. Nous prendrons rapidement contact avec les responsables de « Esch 2022 » et verrons quelle contribution la commune de Käerjeng pourra apporter. En tout cas, il sera difficile de compenser l'échec de ce projet.

2. Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Fingig, 8 rue Nicolas Margue (section CC de Fingig – numéro cadastral 159/0) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): À l'ordre du jour de cette séance, nous avons une demande de lotissement d'une parcelle à Fingig. Mme Juttel nous explique les détails.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): Cette parcelle est située dans la rue Nicolas Margue, où la maison unifamiliale au numéro 8 a été démolie. Le projet prévoit la construction d'une maison jumelée.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV): Un chemin forestier longe cette propriété, chemin qui est devenu un peu plus étroit au fil du temps. Lors du calcul des dimensions, il faudrait peut-être s'assurer que le chemin soit plus large.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): Selon le plan cadastral, le chemin pourrait être plus large qu'il ne l'est réellement.

Approbation unanime.

3. Enseignement fondamental - Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2020/2021 de la commune de Käerjeng

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Avant que Monsieur Pandolfi ne présente l'organisation scolaire provisoire pour la prochaine année scolaire, je voudrais profiter de l'occasion pour dire quelques mots sur la reprise de l'enseignement d'hier.

Depuis hier, certains de nos enfants fréquentent l'école fondamentale et la maison relais. Bien que la reprise se soit assez bien passée, je ne comprends pas comment le ministère de l'Éducation nationale peut parler d'une reprise réussie, alors que les élèves sont guidés à travers les bâtiments avec des panneaux d'interdiction et à sens unique, et que les bus scolaires circulent avec 4 ou 5 enfants.

En tant que collègue échevinal, nous étions clairement d'avis que l'école aurait dû être complètement rouverte au lieu de diviser les classes en deux groupes. Ce système semble fonctionner, mais nous sommes encore loin de la normalité. Nous avons adressé une lettre au ministre de l'Éducation nationale pour lui faire part de notre avis, et que nos classes scolaires de 14 élèves auraient pu commencer en fonctionnement normal. Ceci aurait été le souhait de la plupart des enseignants.

Chapeau à l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill, au personnel de l'administration et de la maison relais ainsi qu'au personnel enseignant, pour leurs efforts inlassables, ayant permis la reprise des cours de cette manière. Les contrats de travail du personnel engagé à temps partiel ont dû être adaptés. Nous avons également dû recourir aux maîtres nageurs et aux formateurs de notre école de musique.

Nous aurions préféré une reprise complète de l'enseignement, car les effets psychologiques de la situation actuelle sur nos enfants ne peuvent pas encore être évalués. Il va de soi que le ministre ne pouvait pas accorder des exceptions à certaines communes, mais des alternatives auraient dû être discutées publiquement.

Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (chef du Service enseignement): Je vais vous présenter l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2020/2021. Comme chaque année, un contingent de cours hebdomadaires est mis à la disposition de la commune. Celui-ci est de 1.442 heures pour 2020/2021, soit une diminution de 55 heures par rapport à l'année précédente. Les heures sont réparties entre les deux écoles: 1.058 heures pour l'école de Bascharage, 384 heures pour l'école de Clemency.

L'école fondamentale de Bascharage comprend une classe du précoce avec 22 élèves et 9 classes préscolaires (cycle 1) avec une moyenne de 16,77 élèves. Dans les classes primaires (cycles 2 à 4), les élèves sont répartis en 26 classes. Le minimum est de 13 et le maximum est de 18,5 élèves par classe. L'école dispose d'un total de 70 heures de cours d'appui.

À Clemency, il n'y a pas de cours d'appui. Le nombre de classes reste inchangé par rapport à l'année précédente avec 10 classes des cycles 2 à 4 (minimum 12,5 et maximum 20 élèves par classe) ainsi que 3 classes préscolaires (cycle 1) et une classe du précoce.

En plus des 1.442 leçons, il y a 11 heures pour les élèves ayant des besoins spécifiques. Puis, nous avons respectivement 23 heures pour un poste de remplaçant permanent et pour l'accueil, ainsi que diverses autres heures, de sorte que nous arrivons à un nombre total de 1.508 heures. 1.227 heures d'enseignement sont garanties par le personnel enseignant, les 281 restantes sont annoncées comme postes vacants. Par conséquent, il y a 7 postes à l'ordre du jour d'aujourd'hui, mais il n'y a eu de candidatures que pour 4 postes sur la première liste. Les trois autres doivent donc être annoncés sur la deuxième liste officielle.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Au nom du parti déi gréng, je voudrais vous remercier pour la présentation détaillée et le travail que vous avez fait dans la mise en place de l'organisation scolaire 2020/2021.

Je remercie également tous ceux qui ont rendu possible la reprise des cours d'hier. C'était un vrai casse-tête, et tous les acteurs ont dû travailler main dans la main pour répondre aux exigences du gouvernement. Nous remercions le personnel enseignant ainsi que le personnel de la maison relais et le personnel de l'administration communale, pour leur persévérance, ayant permis une bonne reprise des cours, et l'accueil des élèves dans une structure dans laquelle le risque d'infection soit réduit au minimum.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP): Au nom du parti LSAP, je me joins aux remerciements.

Approbation unanime.

4. État des restants – Compte de gestion 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): L'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2019 s'élève à 50.792,36 €. Pour les factures qui ne peuvent pas être recouvrées pour diverses raisons, le receveur de la commune demande une décharge s'élevant à 938,43 €.

Approbation unanime.

5. Impôt foncier – Fixation des taux pour 2021.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collège échevinal propose de maintenir les taux d'imposition en matière d'impôt foncier pour l'année à venir.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Depuis quelques années, nous souhaitons stimuler une discussion sur le taux d'imposition des terrains à bâtir à des fins d'habitation. Bien que nous soyons actuellement dans la moyenne nationale, certaines communes augmentent ce taux d'imposition de manière conséquente pour inciter les propriétaires à construire sur les terrains vagues ou à les proposer sur le marché immobilier. Nous proposons donc que le vote sur les taux d'imposition soit supprimé de l'ordre du jour d'aujourd'hui, de mettre à disposition du conseil communal une liste des parcelles concernées, et que le sujet soit analysé lors d'une session de travail.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je ne partage pas l'avis de M. Cruchten. Bien sûr, rien ne nous empêche de faire dresser une liste par notre service compétent, mais

le problème n'est pas si simple à régler. Quand il s'agit de définir clairement la notion de « terrain vague », même les autorités de l'État ne sont pas toujours d'accord. Je ne vois pas l'intérêt d'une solution au niveau communal, seule une solution nationale peut être utile. Je propose donc de soumettre aujourd'hui ce point au vote, et de faire dresser une liste des terrains vagues dont nous serions heureux de discuter lors d'une session de travail.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Nous sommes bien conscients de la complexité du dossier. Cependant, étant donné que nous abordons le sujet depuis au moins six ans et qu'il est d'une grande importance pour nous, nous devons nous abstenir du vote.

Approbation pour 10 voix (CSV, déi gréng, DP) contre 5 abstentions (LSAP).

6. Impôt commercial – Fixation du taux pour 2021.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collège échevinal propose de maintenir le taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2021 à 350%.

Approbation unanime.

7. Budget ordinaire 2020 – Crédits spéciaux de 25 000€ sous 3/211/603200/99001 - Distribution de produits sanitaires aux services communaux et 50 000€ sous 3/211/606351/99001 - Distribution de produits sanitaires aux habitants.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La première demande de crédit d'un montant de 25.000 € concerne le matériel sanitaire nécessaire pour protéger la santé du personnel communal. La deuxième demande d'un crédit de 50.000 € est prévue pour l'acquisition éventuelle de produits sanitaires pour les habitants de la commune.

Approbation unanime.

8. Autorisation d'ester en justice en matière de redressement d'un crédit au budget 2020.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collège échevinal demande l'autorisation de saisir le tribunal administratif pour attaquer une décision du ministre de l'Intérieur.

Concrètement, il s'agit du redressement d'un crédit de 3.000 € au budget 2020, que nous avons prévu pour les frais de chauffage de l'église de Bascharage.

Nous ne sommes pas la première commune à envisager cette mesure. En tant que propriétaires de l'église de Bascharage, nous avons le devoir d'entretenir le bâtiment. Pour cela, une température minimale de 12 degrés doit être garantie. Les coûts de chauffage correspondants étaient estimés à environ 3.000 € par an. Il ne s'agit donc pas de chauffer le bâtiment pour le fonctionnement dans l'église, mais de le protéger des dégâts. Le ministre de l'Intérieur a qualifié cela de subvention cachée pour la communauté catholique. Dans un souci de clarté, nous voulons saisir le tribunal administratif.

En fonction de l'issue du jugement, il se peut même que la température minimale à garantir soit encore plus élevée. Il ne faut pas oublier que nous sommes également propriétaires de l'orgue de l'église et qu'elle doit donc être protégée des dommages, d'autant plus qu'elle est également mise à disposition pour les cours de l'école de musique. Le ministère de l'Intérieur lui-même a déclaré que l'orgue de l'église faisait partie intégrante du bâtiment.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Nous avons déjà eu cette discussion lorsque la convention entre la commune et le « Fonds de gestion des édifices religieux » a été soumis au vote. Il n'est pas évident de savoir s'il s'agit de subventions cachées pour l'Église ou non. Il ne faut pas non plus oublier que le loyer annuel de 1.000 € est très modéré. Nous pensons donc qu'il appartient au locataire de payer les frais d'entretien.

La réponse du ministre de l'Intérieur nous paraît claire et nous ne pensons donc pas qu'elle doive être renvoyée devant le tribunal administratif.

Conseiller Nico FUNCK (DP): Je partage l'avis que seul le locataire est responsable des frais d'entretien.

Approbaton pour 9 voix (CSV, déi gréng) contre 6 (LSAP, DP).

9. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal.

Bourgmestre Michel Wolter (CSV) : Aujourd'hui, deux règlements temporaires de la circulation sont à l'ordre du jour.

Approbation unanime.

10. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Pas moins de 13 règlements temporaires ont dû être édictés d'urgence par le collège échevinal, et doivent désormais être confirmés par le conseil communal.

Approbation unanime.

11. Questions et réponses.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je voudrais savoir ce que pense le collège échevinal de la réouverture prochaine des infrastructures sportives communales, et quelles mesures ont été pris à ce jour.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ce sujet est un casse-tête, tout comme la reprise des écoles qui a eu lieu. Le gouvernement a décidé de fermer les infrastructures sportives à la mi-mars, mais les communes doivent à présent décider de la réouverture. Il s'agit pour nous d'une interprétation bizarre de l'autonomie communale.

Suite à la décision du gouvernement d'autoriser, dans la deuxième phase de déconfinement, la pratique de certains sports de plein air, en tenant compte de certaines règles, nous avons remis les installations de tennis à disposition. Jouer sur les terrains de pétanque a également été autorisé, mais cela a été largement discuté sur les réseaux sociaux, car de nombreux citoyens ne comprennent pas pourquoi les adultes peuvent y pratiquer leur passe-temps, mais les enfants se voient refuser l'accès aux aires de jeux. L'autonomie communale consiste actuellement en la réouverture des installations aux conditions dictées par l'État.

Nous avons également constaté que des adultes avaient accédé au terrain multisports. La police y est passée, mais n'est pas intervenue. C'est pourquoi l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill s'y est rendue et a informé les personnes présentes que l'accès est interdit. Heureusement, elles ont été compréhensives.

Il est de la responsabilité de chaque association sportive de signer un accord avec le ministère des Sports, qui spécifie les conditions dans lesquelles les activités sportives

peuvent être pratiquées d'une manière aussi sûre que possible. La fédération de football, par exemple, a signé un tel accord, mais nous n'avons encore reçu aucune demande de nos clubs de football pour la reprise de l'entraînement.

Nous étions très occupés avec la reprise des activités scolaires. Si des demandes des différents clubs sportifs nous parvenaient, nous devrions voir ce qui doit être fait au cas par cas. Personnellement, vu les conditions à respecter pour de nombreux sports, je ne conseillerais à personne de les pratiquer en ce moment.

En ce qui concerne les sports en salle, les clubs de karaté et de tennis de table doivent d'abord signer un accord avec le ministère des Sports. En ce qui concerne le handball et le basket-ball, je ne vois pas comment pratiquer ces sports s'il n'est même pas possible de toucher le ballon. De toute façon, les vestiaires ne sont pas encore accessibles.

Je rappelle qu'une l'étude médicale était la raison pour laquelle nous n'avions pas pu mettre les terrains de football synthétiques à la disposition de nos concitoyens. Je ne peux pas imaginer que les exigences d'aujourd'hui soient si différentes de celles qui étaient valables en mars. Nous respecterons donc strictement les directives du gouvernement. Si celui-ci autorise l'utilisation des terrains de sport, nous ferons de même.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Depuis cette année, les délibérations et pièces afférentes des points à l'ordre du jour des séances du conseil communal sont mises à la disposition des conseillers sous forme numérique, chose que nous apprécions, car cela facilite considérablement le travail des conseillers. Cependant, lorsque j'ai étudié les dossiers de la séance d'aujourd'hui, j'ai dû constater que ceux de la séance précédente n'étaient plus disponibles. C'est regrettable, car il n'est plus possible de revoir les délibérations des séances précédentes. On pourrait peut-être employer des étudiants au cours des mois d'été pour numériser les délibérations des séances précédentes pour qu'elles soient également accessibles aux membres du conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous n'avions pas conscience de ce fait. Nous en discuterons avec la personne responsable du service informatique.

Conseiller Nico FUNCK (DP): Une vidéo a été publiée sur les réseaux sociaux montrant comment les matériaux contenant de l'amiante sont éliminés sur un chantier

à Clemency, sans tenir compte des mesures de sécurité. La commune de Käerjeng est mentionnée dans cette vidéo. De quoi s'agit-il?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): En effet, les garages sont la propriété de la commune et devraient être démolis. Une entreprise a été chargée des travaux et les règles pour l'élimination des plaques d'éternit n'ont apparemment pas été respectées, ce qui a obligé l'Inspection du travail et des mines à fermer le chantier. Les plaques ont été jetées dans un conteneur et celui-ci a ensuite été recouvert. Selon un expert mandaté par nos soins, il est conseillé de retirer le conteneur, ce qui se fera sous la supervision de l'Inspection du travail et des mines. La commune a signé un contrat avec l'entreprise, qui dans ce cas n'était pas conforme aux exigences.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Est-ce qu'une formation continue est proposée au personnel communal pour de tels cas?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): En règle générale, ce type de travail n'est pas effectué par la commune elle-même, mais est attribué à des entreprises spécialisées.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Qu'est-ce qui sera construit à la place des garages démolis?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): C'étaient des garages à proximité immédiats de la maison relais de Clemency. Ils cèdent la place à un transformateur et un abri pour vélos.

Conseiller Jos THILL (LSAP): Il n'y a toujours pas d'installations sanitaires dans le parc à Hautcharage. Il faudrait profiter du fait que l'accès au parc est actuellement interdit pour les installer.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Les sanitaires ont été commandés. Cependant, nous n'avons aucune influence directe sur le délai d'installation.

Conseiller Jos THILL (LSAP): Il y a une petite chapelle sur la rue de Bascharage à Hautcharage qui est dans un état sale. Je demande au collègue échevinal d'inciter le propriétaire au nettoyage de la chapelle.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Dans un tel cas, nous ne pouvons intervenir qu'en cas de violation des réglementations applicables. Nous demanderons à notre agent municipal d'aller voir sur place.

Motion des conseillers du LSAP concernant le projet de dépôt de déchets nucléaires près de la frontière belgo-luxembourgeoise.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Nous avons récemment entendu que la Belgique examine la question du dépôt des déchets radioactifs. Dans ce contexte, des zones ont été prises en considération, qui se trouvent non loin de la frontière luxembourgeoise. Dans une procédure complexe, dans laquelle ont lieu des consultations publiques, une zone dans notre commune voisine d'Aubange, entre autres, semble être un lieu possible. La procédure étant très longue, nous craignons qu'il soit difficile pour la commune de garder un œil sur la situation et de ne pas rater le moment crucial pour faire une objection.

Par conséquent, nous demandons au collège échevinal de charger la ministre de l'Environnement d'informer régulièrement la commune sur le déroulement de la procédure et de l'impliquer dès le début si une zone à proximité immédiate était retenue comme lieu potentiel pour le stockage géologique des déchets nucléaires de la Belgique.

Nous pensons que cette motion ne contient rien d'inhabituel et qu'elle peut être soutenue par tous les membres du conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je vous remercie pour les explications. Le syndicat des communes luxembourgeoises, SYVICOL, prépare actuellement une prise de position qui unit les intérêts de toutes les communes susceptibles d'être affectées. Nous pensons que nous devons nous joindre à cette initiative. Bien que nous soyons directement touchés par le problème, notre commune n'a rien à voir avec la ministre de l'Environnement. Cette procédure est en cours depuis 2018, et il est important de savoir à quel moment, en tant que commune, nous pouvons exprimer nos préoccupations. Il convient de se rallier à une position conjointe des communes. Je propose donc de ne pas voter cette motion aujourd'hui, mais d'attendre l'avis du SYVICOL et d'unir nos efforts à d'autres communes.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Pour le parti déi gréng, ce dossier est bien sûr extrêmement important. Dans une période où on met l'accent sur les énergies renouvelables, il est étonnant que le plan de nos voisins, censé être retenu par la future politique, pour le stockage géologique des déchets nucléaires, soit adopté sans véritable débat.

Dans l'étude soumise au public, il n'y a pas de discussion objective sur d'autres solutions possibles, mais le stockage géologique est présenté comme la seule solution, bien que celle-ci ait un caractère permanent et ne soit plus réversible. Il reste à espérer que, dans un proche avenir, d'autres options plus sûres ou réversibles soient trouvées, pour éviter qu'elles ne pèsent sur les générations futures.

De plus, ça n'a certainement aucun sens de faire avancer un dossier aussi important pendant une période de pandémie, sans prolonger les délais.

Bien que nous, en tant que voisins, puissions être directement touchés, nous n'avons pas été impliqués dès le début dans les discussions sur la direction que la politique devrait désormais prendre, même si le stockage géologique des déchets nucléaires pourrait avoir lieu à notre porte. D'ailleurs nous sommes d'avis qu'il est difficile de prendre une telle décision si tous les détails ne sont pas connus, c'est-à-dire si aucun emplacement final n'a encore été identifié. D'abord il faut vérifier la faisabilité, c'est-à-dire s'il existe un endroit où le stockage peut avoir lieu sans effets négatifs, avant de prendre une décision de principe.

Selon différentes cartes, deux des emplacements potentiels qui présentent une formation géologique idéale se trouveraient à proximité directe de nos frontières nationales. Une zone au nord se situerait dans le bassin versant du lac de la Haute-Sûre, dont nous obtenons les deux tiers de l'eau potable luxembourgeoise. Une deuxième zone, un peu plus au sud, pourrait avoir un impact direct sur la commune de Käerjeng à travers des aquifères, dont le cours s'étend de Virton à Leudelange. Il existe donc un risque de propagation possible de la pollution sur notre territoire.

Nous pensons qu'il est important, en tant que citoyens directement concernés de la commune de Käerjeng, de faire part de nos préoccupations lors de la consultation publique, dans l'espoir qu'un véritable dialogue aura lieu et au cours duquel toutes les possibilités seront discutées.

Par conséquent, le texte de la motion ne va pas assez loin pour nous. C'est pourquoi la majorité politique est d'avis qu'il faut attendre une proposition du SYVICOL, sur base de laquelle nous soumettrons nos préoccupations.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Merci pour cette explication experte. Je suggère donc d'être pragmatique et de ne pas voter sur la motion aujourd'hui, car cela ne nous aide pas.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Bien sûr, je salue l'initiative de lancer une action commune, mais je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas voter cette motion, car elle est libre de toute critique.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il n'y a pas de lien direct entre le ministère de l'Environnement et la commune, et la ministre ne peut agir que pour l'Etat, pas pour une commune. Nous sommes dans une procédure officielle au cours de laquelle nous devons présenter des arguments de fond à un moment donné. Je pense que les objections de la conseillère Anne Kihn sont correctes, et il est important de les soulever au bon moment. Nous ne sommes pas en désaccord en ce qui concerne le principe, pour cette raison nous demandons au conseil communal de donner au collègue échevinal la confiance nécessaire pour agir en temps opportun.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je peux accepter de ne pas faire voter la motion aujourd'hui, à condition qu'elle ne disparaisse pas dans un tiroir. En cas de position commune insatisfaisante, nous reviendrons sur cette motion.

Pas de vote.

Séance à huis clos :

12. Personnel communal - Nomination provisoire d'un fonctionnaire au poste à tâche complète dans le groupe de traitement B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service voirie.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un premier poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2020/2021.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

14. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un deuxième poste à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2020/2021.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

15. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un premier poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2020/2021.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

16. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un deuxième poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2 à 4 à partir de l'année scolaire 2020/2021.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

17. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un poste de surnuméraire à tâche partielle (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2020/2021.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

18. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un poste « surnuméraire/projet » à tâche partielle (50%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2020/2021.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

19. Enseignement fondamental – Proposition de réaffectation à un poste « surnuméraire/projet » à tâche partielle (75%) vacant aux cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2020/2021.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 09.40 heures